



Maison  
Départementale  
des Personnes  
Handicapées  
du Haut-Rhin

Conseil départemental



Haut-Rhin

# L'accompagnement médico-social au domicile

Dans le cadre de la politique de maintien à domicile, l'accompagnement des personnes en situation de handicap est le « cœur de métier » des SAVS\* et des SAMSAH\*. Les missions sont décrites dans le décret n°2005-223 du 11 mars 2005 (art 312 du CASF): « (Ils) ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. »

## Mission « ACCUEIL MDPH » réalisée par les SAVS territorialisés

Antennes sur le territoire, les SAVS sont les relais de proximité de la MDPH. Ils assurent l'information concernant le handicap à toute personne qui se présente (dispositifs, prestations, modalités d'accès aux droits : RQTH, CI, AAH,...). Ils aident au remplissage du dossier MDPH et orientent les personnes, ce cas échéant. Cette mission s'organise selon des horaires d'ouverture adaptés et des permanences sur les différents territoires.

## Mission « ACCOMPAGNEMENT » réalisée par les SAVS et les SAMSAH

L'accompagnement est à destination des adultes en situation de handicap reconnu par la MDPH ou susceptibles de l'être. Il s'appuie sur le projet de vie de la personne dans le but du maintien et/ou du développement des autonomies dans les différents domaines de la vie quotidienne (gestion du quotidien, démarches liées à la santé, habitat, gestion administrative et budgétaire, socialisation, emploi formation, aide à la parentalité, prévention et lutte contre la maltraitance, aide aux aidants, alternative à la vie à domicile).

Les SAVS territorialisés sont principalement concernés par le handicap mental. Des SAVS ou des SAMSAH sont spécialisés dans la prise en charge d'un handicap ou d'une déficience spécifique (APF pour le handicap physique, Alister pour le handicap physique suite à une cérébrolésion, Le Phare pour le handicap sensoriel, ARSEA et Croix marine pour le handicap psychique).

La mise en œuvre de l'accompagnement est conditionnée par l'adhésion de la personne. L'accompagnement est individualisé et contractualisé pour une durée définie. Les objectifs, ainsi que les actions mises en œuvre pour les atteindre, sont énoncés. Il est réalisé au domicile de la personne, dans les locaux des SAVS/SAMSAH ou des partenaires.

Des actions collectives peuvent également être proposées.

Dans le cadre de leur mission de service social, les SAVS et SAMSAH répondent aux demandes d'aides lorsqu'elles sont liées au handicap de la personne. Pour ce faire, ils mobilisent le réseau partenarial médico-social et coordonnent les interventions.

## Mission « EXPERTISE »

Le missionnement est sollicité par la MDPH.

## Mission « PLATE-FORME RESSOURCE »

Chaque SAVS ou SAMSAH peut développer des compétences singulières, et apporter conseils et appui aux professionnels du champ médico-social au travers d'une plate-forme ressources.

Les plateformes ressources handicap psychique apportent appui et conseils pour une aide à la compréhension et à la prise en charge difficile en lien avec la maladie mentale.

ARSEA : aux professionnels du territoire de santé 3.

Croix marine : aux professionnels du territoire de santé 4.

Les plateformes ressources handicap physique apportent appui et conseil dans le domaine de la rééducation et de la compensation du handicap moteur.

APF : aux professionnels du département,

Alister : aux professionnels du territoire de santé 4.

Les plateformes ressources handicap sensoriel Le Phare propose des interventions notamment de mise en situation et de transmission de bonnes pratiques.

Les plateformes ressources « parentalité et handicap » Sinclair

propose des temps d'information et de sensibilisation, son expertise dans le cadre de situations complexes et des actions de formation.

[www.haut-rhin.fr](http://www.haut-rhin.fr) - Maison des Personnes Handicapées

\* SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés